

DÉPLOYER UN PROGRAMME ARCHITECTURAL DE CONSTRUCTION PUBLIQUE

Objectifs opérationnels

- Intégrer les principes fondamentaux d'un programme architectural, technique, fonctionnel et environnemental dans une opération de construction publique
- Mettre en place les conditions de mise en œuvre d'un marché de programmation
- Comprendre et piloter les différentes étapes
- Proposer des solutions pour une assistance à la passation des marchés de maîtrise d'œuvre dans le respect des exigences réglementaires

Public Concerné

- Responsable de la maîtrise d'ouvrage,
- Chef de projets,
- Conducteur d'opérations,
- Architecte, juriste,
- Bureau d'études,
- Responsable de cellules marchés publics

Durée

7.00 Heures 1 Jour

Prérequis

Suivre cette formation n'exige aucun pré-requis.

Contenu

Rappel des fondamentaux relatifs à la maîtrise d'ouvrage publique

- Les principes qui régissent la maîtrise d'ouvrage publique
- Le champ d'application de la réglementation relative à la maîtrise d'ouvrage publique
- Présentation des principaux acteurs de la construction

Les principes fondamentaux du programme et les conditions de la passation d'un marché de programmiste

- La définition d'un programme architectural, technique, fonctionnel et environnemental
- Les étapes de la programmation

L'assistance pour la passation du marché de maîtrise d'œuvre

- L'assistance à la rédaction de l'avis et du règlement du concours
- L'assistance à la rédaction d'un marché de maîtrise d'œuvre

La consultation d'un programmiste

- Les étapes de la consultation d'un programmiste

Le suivi du projet

- Les obligations du maître d'œuvre de l'esquisse à l'APD
- Les étapes de validation par le maître d'ouvrage

Méthodes pédagogiques

Le parcours d'apprentissage prévoit une alternance d'apports théoriques, d'exemples concrets, de mises en situation, de cas pratiques réalisés en sous-groupes et de partages d'expériences.

Moyens pédagogiques

ESPACE PRIVÉ EN LIGNE

Accessible via l'application web à l'adresse app.gescof.com, cet espace personnalisé offre aux participants la possibilité de :

- Répondre au questionnaire d'analyse des besoins, afin d'adapter la formation à leur contexte et à leurs attentes.
 - Réaliser l'évaluation des acquis à la fin de la formation.
 - Accéder aux ressources pédagogiques mises en ligne par le formateur.
 - Télécharger leur attestation de fin de formation et leur certificat de réalisation.
 - Compléter le questionnaire de satisfaction, contribuant à l'amélioration continue des formations.
- Les participants sont encouragés à se munir d'un ordinateur portable afin de profiter pleinement des fonctionnalités de l'Espace Privé

MOYENS TECHNIQUES

La formation s'appuie sur des outils et supports multimédias animés par l'intervenant, visant à enrichir l'expérience pédagogique.

QUESTIONNAIRE D'ANALYSE DES BESOINS

Avant le début de la formation, chaque participant est invité à remplir un questionnaire en ligne permettant au formateur de connaître son activité professionnelle, son niveau de compétences, ses préférences pédagogiques et s'assurer que les objectifs opérationnels de la formation.

■ Qualification Intervenant(e)(s)

L'intervenant est un formateur qualifié et juriste en marchés publics.

■ Méthodes et modalités d'évaluation

L'évaluation des acquis est réalisée en ligne en fin de formation sur la base d'un questionnaire individuel. Elle permet de mesurer le niveau d'atteinte des objectifs opérationnels par l'apprenant. La formation est sanctionnée par une Attestation individuelle de fin de formation mentionnant le niveau d'acquisition de l'apprenant.

■ Modalités d'Accessibilité

Afin de mettre en œuvre toutes les mesures d'accompagnement nécessaires à la formation de la personne en situation de handicap permanent ou temporaire, contacter en amont de la formation, le Conseiller Ginger Formation afin d'être mis en relation avec le Référent handicap.



Contactez-nous !

Nelly DROUILLARD
Chef Projets Formation

Tél. : 0130852490
Mail : formation@groupeginger.com